

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

D3-A PORCHEVILLE FC 1
D5-A GUITRANCOURT ASF 1
D5-C BOUGIVAL FOOTBALL 2

U18

D3-C FONTENAY FLEURY FC

U16

D4-B CONFLANS PLM 1
D4-D ST ARNOULT FC 78 1

U14

D3-B HOUILLES SO 1
D4-B HOUILLES SO 2

D4-D BUC FOOT AO 2
D4-D ST CYR AFC 2

ANNULATION DU FORFAIT (PV 1654 DU 01.09.20)
Equipe finalement inscrite

D4-D ESSARTS LE ROI AGS 1

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

REUNION DU 14/09/20

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO., S. PILLEMÓN (VIDEO), L. JOUBERT., MME Y. RUPERT., F. GOBIN (VIDEO), J. VESQUES., P. GUILLEBEAUX (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours

pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS

SENIORS F À 11

Voici les clubs engagés pour la saison 2020-2021 (poule finale) :

- ✓ ACHERES CS 1
- ✓ BOUAFLE FLINS ES 1
- ✓ CARRIERES S/SEINE US 2
- ✓ CHESNAY 78 FC 1
- ✓ CLAYES SS/BOIS USM 1
- ✓ ELANCOURT OSC 1
- ✓ GUYANCOURT ES 1
- ✓ SARTROUVILLE FC 1
- ✓ TRAPPES ES 1
- ✓ VERNEUIL FOOT 1
- ✓ VERSAILLES 78 FC 1
- ✓ VIROFLAY U.S.M. 1

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici les clubs engagés pour la saison 2020-2021 :

- ✓ ACHERES CS (1)
- ✓ BAILLY NOISY SFC (1)
- ✓ CARRIERES SUR SEINE US (1)
- ✓ CHANTELOUP LES V. US (1)
- ✓ ETANG ST NOM ES (2)
- ✓ GUYANCOURTE ES (1)
- ✓ IN AS (1)
- ✓ MAISONS LAFFITTE FC (1)
- ✓ MAUREPAS AS (1)
- ✓ MONTIGNY LE BTX AS (1)
- ✓ MONTESSON US 1 (1)
- ✓ OVILLOISE (2)
- ✓ LE PECQ US (1)
- ✓ SARTROUVILLE FC (1)
- ✓ VOISINS FC À L'ANCIENNE (1)

FUTSAL

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D2 pour la saison 2020-2021 :

- ✓ A.S.C.T. FUTSAL 2
- ✓ ANDRESY AS 1

- ✓ HOUDANNAISE REGION FC 1
- ✓ HOUILLES AC 1
- ✓ LEONES FUTSAL 1
- ✓ MANTES KISSMAN FUTSAL 1
- ✓ REVES D'ENFANCE A.A. 1
- ✓ POISSY AS 1
- ✓ PORCHEVILLE CO 1
- ✓ ROSNY SUR SEINE CSM 1
- ✓ LA VERRIERE FC 1
- ✓ RESS. AFRICAIS SQY 1

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2020-2021 :

- ✓ CONFLANS FC
- ✓ CROISSY US
- ✓ EPONE USBS
- ✓ HOUDANNAISE REGION FC
- ✓ JUZIERS FC
- ✓ MAULOISE US
- ✓ MAUREPAS AS
- ✓ MEULAN CN
- ✓ MEZIERES AJ
- ✓ MONTIGNY LE BX AS
- ✓ PERRAY FOOT ES
- ✓ POIGNY LA FORÊT US
- ✓ RAMBOUILLET YVELINES
- ✓ TREMBLAY SUR MAULDRE FC

Voici la liste des clubs non réengagés pour la prochaine saison :

- ✓ AUTEUILLOIS AS
- ✓ BONNIERES FRENEUSE FC
- ✓ FEUCHEROLLES USA
- ✓ MARCQ FC
- ✓ SARTROUVILLE ES

Pour tout nouvel engagement, toute nouvelle modification et/ou demande d'alternance, merci de nous informer par mail (administration@dyf78.fff.fr).

COURRIERS

500776 MEULAN CN

En raison de l'état critique du terrain, le club nous informe que l'équipe Vétérans 11 (D1) évoluera sur les installations de BOUAFLE en alternance avec leur équipe de Vétérans (D5).

Pour l'équipe Vétérans 12 (D5) A, le club est dans l'attente de retour des municipalités et clubs avoisinants pour éviter de demander l'inversion de chaque rencontre.

La Commission est toujours dans l'attente d'un document de la mairie de BOUAFLE sans lequel elle ne pourra pas homologuer la demande de modification annuelle.

528461 MESNIL LE ROI AS

Le club nous a transmis un arrêté municipal indiquant la fermeture du stade Pierre TARANNE jusqu'à nouvel ordre, afin de réaliser des travaux de réhabilitation. Etant donné que ce stade devait recevoir les U16 et U18, le club nous demande d'inverser les rencontres à venir.

La Commission vous demande d'étudier la possibilité de jouer sur le terrain synthétique et nous indiquer la liste des matches concernés.

La Commission dit :

U18 D3-B DU 27/09/20

51651.1 MESNIL LE ROI AS 1 / CARRIERES S/SEINE US 1

Match à jouer le 11/11/2020 sur le terrain Maurice REIN (Synthétique).

04/10/2020

51653.1 MESNIL LES ROIS AS 1 / MAURECOURT FC 1

Match à jouer le 25/10/2020.

U16 D4-B DU 11/10/2020

52102.1 MESNIL LE ROI AS 1 / SARTROUVILLE ES 2

SARTROUVILLE AS 2 étant en forfait général ce match n'aura pas lieu.

18/10/2020

52110.1 MESNIL LE ROI / ST GERMAIN EN LAYE

La commission dit match à jouer à 12h sur le terrain Maurice REIN (Synthétique).

DEMANDES

VETERANS

D4-C DU 20/09/2020

51357.1 CERNAY/BONN./US17 11 / YVELINES US 12

L'entente, de CERNAY / BONNELLES / DAMPIERRE EN Y, demande de jouer la rencontre sur le terrain MARCEL ROGER à Dampierre—Route de Chevreuse, en raison des gens du voyage qui viennent d'arriver sur leur terrain. Un arrêté municipal sera envoyé par la mairie.

La Commission donne son accord pour le changement de terrain.

D5-C DU 20/09/2020

53595.1 COIGNIERES/VERRIERE 11 / AUTEUILLOIS AS 11

Le club de COIGNIERES demande un report de la rencontre en raison d'une course pédestre qui aura lieu ce même-jour et bloquera les accès (arrêté reçu).

La Commission dit match à jouer à AUTEUILLOIS.

Le match n° 53595.1 devient :

AUTEUILLOIS AS / COIGNIERES/VERRIERES 11

Le match n° 53595.2 devient :

COIGNIERES/VERRIERE 11 / AUTEUILLOIS AS 11

D2-B DU 27/09/2020

50984.1 BEYNES FC 11 / BANQUE DE FRANCE AS 11

Le club de BEYNES demande le report de la rencontre car 3 matches sont prévus à la même heure sur 2 terrains (CDM R3, VET D2 et VET D5).

La Commission dit match suivant inversé (VET D5-C) :

Le match n°53601.1 devient :

MARCQ FC 11 / BEYNES FC 12

Le match 53601.2 devient :

BEYNES FC 12 / MARCQ FC 11

D4-C DU 27/09/2020

51364.1 CERNAY/BONN./US17 11 / GAZERAN AFL 11

Le club de CERNAY demande l'inversion de la rencontre en raison des gens du voyage qui viennent d'arriver sur leur terrain. Un arrêté municipal sera envoyé par la mairie.

La Commission donnera son accord dès réception de l'arrêté.

Le match n°51364.1 devient :

GAZERAN AFL 11 / CERNAY/BONN/US17 11

Le match n°51364.2 devient :

CERNAY/BONN/US17 11 / GAZERAN AFL 11

CDM

D1 DU 27/09/2020

50761.1 FEUCHEROLLES USA 6 / ELANCOURT OSC 5

Le club de FEUCHEROLLES demande une inversion de la rencontre car il y a 2 matches de programmés à la même heure sur leur seul terrain.

Accord de ELANCOURT.

Compte tenu du motif invoqué la Commission dit que ce match devient :

ELANCOURT OSC 5 / FEUCHEROLLES USA 6

Le match n°50761.2 devient :

FEUCHEROLLES USA 6 / ELANCOURT OSC 5

U18

D2-A DU 27/09/2020

51846.1 SAINT GERMAIN EN LAYE FC 1 / MUREAUX OFC LES 2

Le club de SAINT GERMAIN EN LAYE demande l'inversion du match en raison des travaux de réhabilitation actuellement en cours sur leur terrain (courrier de la mairie).

La commission dit que ce match devient

MUREAUX OFC LES 2 / ST GERMAIN EN LAYE FC 1

Le match n°51846.2 devient :

ST GERMAIN EN LAYE FC 1 / MUREAUX OFC LES 2

U16

D4-D DU 27/09/2020

51959.1 CERNAY/BONN./US17 1 / PLAISIROIS FO 2

Le club de CERNAY demande l'inversion de la rencontre en raison des gens du voyage qui viennent d'arriver sur leur terrain. Un arrêté municipal sera envoyé par la mairie.

La Commission donnera son accord dès réception de l'arrêté.

Le match n°51959.1 devient :

PLAISIROIS FO 2 / CERNAY/BONN./US17 1

Le match n°51959.2 devient :

CERNAY/BONN./US17 1 / PLAISIROIS FO 2

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

500416 CHATOU AS

Le club demande à évoluer à 15h30 avec son équipe SENIORS 2.

La commission confirme les horaires de 13h pour les équipes de jeunes et 15 h pour les SENIORS.

500650 VERSAILLES 78 FC

Le club de VERSAILLES demande la modification horaire suivante en U14 D2-B :

➤ à 14h au Stade Sans Souci

La Commission donne son accord

590152 BREVAL LONGNES FC

Le club souhaite faire évoluer ses équipes U18 D3-A et U16 D3-A sur le terrain d'honneur de LONGNES (autorisation reçu de la CCPH), à 14h au lieu de 13h (horaire d'utilisation imposé par la CCPH afin d'éviter au maximum les croisements de personnes pour le respect des règles sanitaires).

La Commission donne son accord.